
DECRET N° 2020/5363 CAB/PM DU 07 OCT 2020
 portant nomination de responsables dans les services centraux du
 Ministère de l'Education de Base.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n°2000/359 du 05 décembre 2000 portant statut particulier des fonctionnaires des corps de l'Education Nationale ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans les services centraux du Ministère de l'Education de Base:

INSPECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

INSPECTEUR : Monsieur **EVANG ASSEMBE**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **568 130-H**, précédemment Directeur des Examens, des Concours et de la Certification, en remplacement de Monsieur **ZAME OBAM** Hans Dieudonné, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

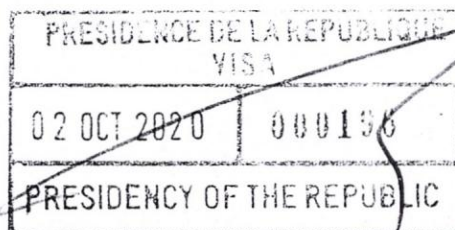
ADMINISTRATION CENTRALE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE :

Directeur : Madame **MPESSA Yvette**, épouse **KOMBOU**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **505 406-E**, précédemment Déléguée Régionale de l'Education de Base du Littoral, en remplacement de Monsieur **SOULEYMANOU**, muté

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS ET DE LA CERTIFICATION

Directeur : Monsieur **SOULEYMANOU**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **553 378-J**, précédemment Directeur de l'Enseignement Maternel et Primaire, en remplacement de Monsieur **EVANG ASSEMBE**, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 07 OCT 2020

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**



Joseph DION NGUTE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

mg
COPIE CERTIFIÉE CONFORME